

<p style="text-align: center;">Le réseau MEnS (Migrants dans l'Enseignement Supérieur) Présentation générale - janvier 2019</p>

À l'heure actuelle, en France, une quarantaine d'universités au moins, et quelques écoles, ont décidé de mobiliser des moyens financiers et humains pour accueillir étudiants et chercheurs migrants. Ces établissements, et leurs partenaires locaux et nationaux (Campus France, CNOUS/CROUS, Collège de France pour le dispositif PAUSE, AUF, ENIC-NARIC...) se sont constitués le 15 septembre 2017 en réseau national, avec le soutien de la CPU.

Ce réseau, baptisé MEnS (Migrants dans l'Enseignement supérieur), s'est fixé deux objectifs principaux :

- **Mener une action politique qui :**
 - o porte la parole collective des membres du groupe
 - o interroge les pouvoirs publics sur toutes les questions relatives aux migrants
 - o fédère les acteurs du domaine et coordonne leur action
 - o associe la France aux réseaux internationaux déjà constitués et l'intègre dans des programmes d'échange, de collaboration et d'entraide
- **Favoriser l'échange entre les membres, en :**
 - o faisant circuler les informations entre ses membres
 - o valorisant les actions individuelles et collectives menées
 - o facilitant les échanges de bonnes pratiques
 - o communiquant de manière visible, tant en direction des milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur qu'en direction de nos concitoyens
 - o aidant à la collecte de données consolidées et fiables

Quatre groupes de travail (GT) ont été constitués. Ils devront identifier les principaux problèmes et faire des propositions pour y répondre sur les sujets suivants :

- 1) GT1 : Le Français Langue Etrangère (FLE) pour les migrants et l'accès aux études
- 2) GT2 : La validation des acquis et la reconnaissance des diplômes
- 3) GT3 : La coordination de l'action avec les partenaires institutionnels et associatifs, en local et au national
- 4) GT4 : Stratégie et prospection (actions du réseau et thématiques du réseau, collaboration internationale...)¹ & accompagnement des chercheurs en exil.

Les actions du groupe MEnS envisagées dans les prochains mois sont :

- Sensibiliser le gouvernement aux initiatives des établissements et l'interroger sur sa position sur le sujet de l'accueil des étudiants et des chercheurs migrants en France
- Créer les conditions favorables, tant au niveau des moyens humains que financiers, pour la stabilisation des dispositifs déjà existants
- Encourager la coordination de l'action des différentes parties prenantes (CNOUS/CROUS, État, collectivités, associations...) pour l'accueil et la formation des migrants
- Communiquer sur les actions déjà menées et les rendre visibles
- Consolider les données relatives aux populations d'étudiants et de chercheurs migrants en France

¹ Ses modalités de travail consistent notamment dans la tenue d'ateliers ou de journées thématiques sur des sujets précis.

- Participer activement aux réseaux internationaux afin de positionner l'action de la France par rapport à celle de ses partenaires, notamment européens

MEMBRES

France – Régions hors Ile de France (25 membres)

Aix Marseille Université
Université d'Angers
Université Bordeaux Montaigne
Université de Bourgogne
Université de Bretagne occidentale
Université de Caen Basse-Normandie
Université Clermont-Auvergne
Université de Franche-Comté
Université François Rabelais (Tours)
Université Grenoble Alpes
Université de Haute-Alsace
Université du Havre
Université de La Rochelle
Université de Lille
Université du Littoral Côte d'Opale
Université Lumière Lyon 2
Université du Maine
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Université Paul Valéry Montpellier 3
Université de Poitiers
Université Rennes 2
Université de Reims Champagne-Ardenne
Université de Rouen
Université de Strasbourg
Université Toulouse Jean Jaurès

France – Ile de France (11 membres)

Ecole des Ponts-ParisTech
INALCO (Langues et Civilisations orientales)
Sorbonne Université
Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3
Université Paris Descartes
Université Paris Diderot
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
Université Paris Dauphine
Université de Nanterre
Université Paris-Est Créteil Val de Marne
Université Paris 13-Villetaneuse

Partenaires non académiques :

- CPU
- AUF
- Campus France
- PAUSE
- Résume
- ENIC-NARIC

GOUVERNANCE

Coordinateur du réseau MEnS : Mathieu SCHNEIDER (Université de Strasbourg)

Composition du bureau :

Annick Suzor-Weiner (AUF)

Cécile Goï (Tours)

Emmanuelle Jourdan-Chartier (Lille)

Géraldine Got (Bordeaux Montaigne)

Jocelyne Sourisseau (Toulouse)

Julia Tran-Tranh (Uni-R)

Pascale Laborier (Paris Nanterre & Alliance Athéna)

Patricia Gardies (Montpellier Paul-Valéry)

Coordination des groupes de travail

- GT1 : Cécile GOÏ (Université de Tours) & Géraldine GOT (Université de Bordeaux-Montaigne)
- GT2 : Anissa DZIRI (ENIC-NARIC) & Julian TRAN (Uni-R)
- GT3 : Julien DEIR (Résume) & Emmanuelle JOURDAN-CHARTIER (Université de Lille)
- GT4 : Pascale LABORIER (Nanterre) & Sophie WAUQUIER (Université Paris 8)

CHARTRE du réseau MEnS

PRÉAMBULE

Au nom de leur responsabilité sociale d'institutions citoyennes (établissements d'enseignement supérieur, associations, organisations publiques ou privées), engagées en faveur de projets de solidarité, de création de lien social, au cœur de la société et des territoires, les membres du réseau MEnS s'engagent à développer et favoriser une politique volontariste en matière d'accueil des étudiants et chercheurs en exil (c'est à dire des étudiants dont la présence en France repose sur une demande de protection - réfugiés, sous protection subsidiaire, demandeurs d'asile ; et chercheurs en exil), dans les établissements et cursus d'enseignement supérieur français.

OBJECTIFS

Le réseau se donne comme objectifs principaux de :

- Favoriser et accompagner l'orientation, l'inscription et la reprise d'études, l'apprentissage du français, la validation des niveaux et diplômes, et faciliter l'accompagnement social et administratif pour permettre des conditions de vie et d'études optimales, d'étudiants et chercheurs en exil, dans les établissements d'enseignement supérieur français.
- Coordonner et représenter ses membres, porter les questionnements, propositions ou revendications, auprès des partenaires et autorités compétentes, après validation collective des prises de positions dans les conditions explicitées ci-après.
- Mutualiser les bonnes pratiques, diffuser et échanger les informations et documents, mettre à disposition des outils communs pour mener au mieux la mission principale du réseau. Pour cela, le réseau s'organise autour de temps, de groupes et d'espaces de travail partagés.

VALEURS

L'action du réseau et ses membres s'inscrit dans la tradition des valeurs d'humanisme.

Les membres du réseau affirment leur droit d'établir en toute indépendance les modalités d'accueil des étudiants et chercheurs en exil, dans le respect des valeurs de démocratie, de laïcité, de tolérance, de solidarité, et sur des critères académiques.

Il est ainsi exclu de recourir à des sélections discriminatoires.

GOUVERNANCE

Membres & représentants

Sont membres du réseau MEnS les établissements d'enseignement supérieur, associations et organisations, publiques ou privées, ayant ratifié la charte. Chaque institution membre désigne un représentant.

Peuvent être invitées dans les groupes de travail et à l'assemblée générale toute personne travaillant dans le domaine stipulé dans la présente charte et faisant partie d'une institution officiellement membre du réseau.

Assemblée générale

Les représentants des organisations membres du réseau se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale, au besoin pour élire leurs instances représentatives et pour s'entendre sur les projets à mener collectivement. Celle-ci prend ses décisions à la majorité relative des voix, avec un quorum d'un tiers des membres.

Groupes de travail

Le réseau s'appuie sur des groupes de travail, dont le nombre et le périmètre, variables, sont arrêtés en assemblée générale. Ils ont pour but de faire remonter les problèmes rencontrés sur le terrain et de formuler des propositions d'action. Ces propositions sont présentées et discutées en assemblée générale.

Chaque groupe de travail désigne en son sein un représentant.

Bureau

Le bureau est composé de quatre membres élus pour un mandat de deux ans par l'assemblée générale à la majorité relative (quorum 1/3). À ces quatre membres élus se rajoute le coordinateur du réseau, élu par l'assemblée générale à la majorité relative (quorum 1/3), ainsi que les représentants des groupes de travail.

Le bureau a la charge d'adopter le plan d'actions proposé par les différents groupes de travail et de le mettre en œuvre. C'est aussi lui qui organise et convoque les réunions de toutes les instances de la gouvernance du réseau.

Sortie du réseau

Un membre peut décider de sortir de son plein gré du réseau par notification de son représentant auprès du coordinateur du réseau.

L'assemblée générale peut prendre la décision d'exclure un membre du réseau en cas de non-respect de la charte et après un vote à la majorité absolue (quorum 1/3).

Procurations

Pour l'ensemble des décisions et votes au sein des organes de la gouvernance du réseau, les procurations sont acceptées. Une même personne ne peut être porteuse de plus de deux procurations.

RECOMMANDATIONS du réseau MENs

À L'ÉTAT

1. Affirmer politiquement le rôle de l'enseignement supérieur dans l'insertion sociale et professionnelle des étudiants en exil
2. Affirmer politiquement la nécessaire solidarité des établissements de l'ESR dans l'accueil de chercheurs dont l'activité est rendue impossible par des circonstances politiques ou économiques
3. Soutenir financièrement et politiquement les établissements de l'ESR dans leur mission de responsabilité sociétale vis-à-vis des étudiants et chercheurs en exil
4. Aider à la mise en œuvre de fonds et de programmes européens permettant le financement des dispositifs mis en place pour l'accueil, l'insertion et la qualification des étudiants et chercheurs en exil
5. Assurer aux étudiants en exil un accès aux aides sociales dans des conditions équivalentes à celles garanties aux autres étudiants inscrits dans des établissements de l'ESR
6. Identifier et/ou concevoir des outils au niveau national à mettre à disposition des établissements pour l'apprentissage du français et l'intégration à l'université (MOOC, tests de positionnement...), en complément de ceux déjà mis en place par les établissements
7. Mettre en place un cadre pour une procédure spécifique pour la reconnaissance des qualifications des réfugiés, personnes déplacées et personnes assimilées aux réfugiés qui ne pourraient pas documenter leurs qualifications ;
8. Se doter d'outils permettant de recenser, de connaître et de suivre la population des étudiants exilés et les dispositifs qui les accueillent
9. Renouer des partenariats universitaires avec les pays en conflit, permettant notamment la mobilité d'étudiants et les séjours de chercheurs de ces pays, afin de les maintenir dans la dynamique internationale de l'enseignement supérieur
10. Mettre en place, au sein de l'administration de l'ESR au niveau national, des correspondants qui coordonnent l'action du ministère et des établissements de l'ESR

AUX ETABLISSEMENTS DE L'ESR

1. Inscrire l'accueil des étudiants et chercheurs en exil dans la politique d'établissement
2. Mettre en place un guichet unique d'accueil de tous les étudiants et chercheurs en exil, qui leur permettent d'avoir un interlocuteur pour toutes leurs démarches administratives (y compris les candidatures), à l'université et auprès de l'administration publique
3. Créer des outils pour la formation des personnels et l'information des étudiants
4. Prévoir des dispositifs d'accompagnement linguistique et culturel, et de construction du projet professionnel
5. Favoriser l'accès des étudiants en exil au statut d'étudiant pour garantir l'accès des étudiants exilés aux services de médecine préventive des établissements (examen médical, suivi sanitaire et psychologique...) et aux services d'assistance sociale
6. Faciliter la reprise d'études et l'insertion dans les cursus des étudiants en exil
7. Faciliter l'insertion dans les réseaux / associations d'étudiants et de personnels déjà existant dans les universités
8. Reconnaître l'engagement des étudiants pour les réfugiés (engagement étudiant & service civique)

9. Aider les étudiants dans leurs démarches de reconnaissance de diplômes (et de niveaux) tel que le prévoit la convention de Lisbonne
10. Se doter d'outils de suivi pour les dispositifs d'accueil des étudiants et chercheurs en exil
11. Accompagner les chercheurs en exil dans leur poursuite de carrière
12. Mettre en place une commission *ad hoc* pour l'évaluation des dossiers de candidature des chercheurs en exil qui sélectionnera les candidatures sur des critères formellement établis et votés par les instances compétentes